

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À PROPOS DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 148-10 ET 150-35

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2021, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

- 1.1 projet de règlement 148-10 modifiant le *Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme***

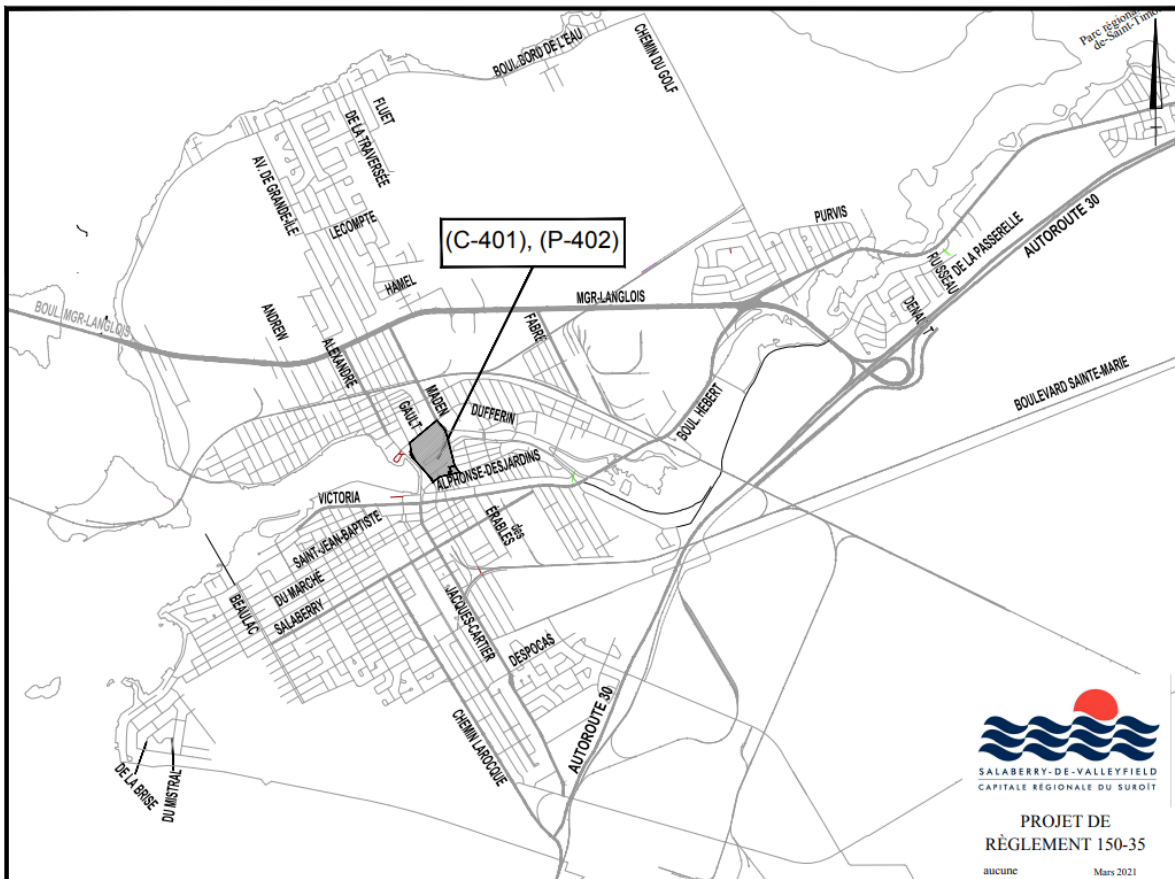
Ce projet de règlement vise à modifier l'annexe 4 « Programme particulier d'urbanisme du Centre-Ville » du *Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme* afin de faire une mise à jour des objectifs et des moyens de mise en œuvre du secteur d'intervention 1-3 qui est « **Le Quartier Buntin** ».

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

- 1.2 projet de règlement 150-35 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes***

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement 150 afin d'agrandir la zone C-401 à même la zone P-402 et de déplacer la zone P-402. Ces zones sont situées dans le secteur du quartier Buntin (rue Alphonse-Desjardins).

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

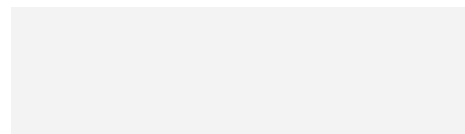


Zones concernées

C-401 et P-402	zones situées dans le secteur du quartier Buntin (rue Alphonse-Desjardins)
----------------	--

2. Conformément aux arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.
3. Afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance des règlements, ces derniers peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.
4. Toute personne ou organisme qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements doit le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution du présent avis, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
 - urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca
 - 275, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9
5. Les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 20 avril 2021.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 26 mars 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière